



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2016
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

Troisième session

Surabaya (Indonésie), 25-27 juillet 2016

Habitat III – Réunion régionale des pays d’Afrique

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) a l’honneur de transmettre ci-joint le document final de la réunion régionale des pays d’Afrique préparatoire à Habitat III tenue à Abuja, du 24 au 26 février 2016.



Habitat III - Réunion régionale des pays d'Afrique

Les priorités africaines pour le Nouveau programme pour les villes

Nous, représentants des gouvernements nationaux, des autorités locales et régionales, des organisations intergouvernementales, des organismes des Nations Unies, du monde professionnel et intellectuel, du secteur privé, des organisations de la société civile, des femmes, des enfants et des jeunes, participant à la Réunion régionale des pays d'Afrique préparatoire à Habitat III tenue à Abuja, Nigéria, du 24 au 26 février 2016,

Guidés par l'Agenda 2063 de l'Union africaine, un cadre stratégique destiné à garantir une transformation socioéconomique inclusive et, à cet effet, rappelant l'importance qu'il attache à l'urbanisation en tant que moteur de la transformation structurelle,

Exprimons notre profonde reconnaissance et notre gratitude au Gouvernement du Nigéria qui a accueilli cette réunion régionale des pays d'Afrique préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III);

Exprimons également nos sincères remerciements à la population du Nigéria, en particulier aux habitants du Territoire de la Capitale Fédérale, Abuja, pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé aux participants à la réunion et pour leur hospitalité;

Félicitons le secrétariat d'Habitat III, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) et la Commission économique pour l'Afrique pour l'établissement du rapport régional sur l'Afrique relatif à Habitat III qui présente la mise en œuvre du Programme pour l'habitat de 1996 et recense les difficultés actuelles en matière d'urbanisme;

Félicitons également l'Union Africaine pour les efforts qu'elle a déployés afin de faciliter la mise en place d'un processus inclusif dans le cadre de la conférence Habitat III permettant d'intégrer la vision africaine en matière de développement urbain et d'établissements humains durables au Nouveau programme pour les villes;

Reconnaissons les étapes importantes que constituent les conférences Habitat I et Habitat II, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons », les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, la décision 29 (II) de l'Assemblée de l'Union africaine sur l'urbanisation ainsi que la Déclaration de Dakar adoptée au quinzième sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie tenu en novembre 2014;

Reconnaissons également que le Forum urbain mondial constitue la toute première instance d'échanges entre les décideurs, les dirigeants locaux, les acteurs non gouvernementaux et les experts praticiens dans le domaine des établissements humains, en particulier la neuvième session du Forum qui se tiendra en 2018 à Kuala Lumpur, qui sera la première session à mettre un accent thématique sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes qui devrait être adopté à Habitat III;

Encourageons les gouvernements nationaux africains, les autorités locales et régionales, les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, les professionnels et les intellectuels, le secteur privé, les organisations de la société civile, les femmes, les enfants et les jeunes à participer à la prochaine réunion thématique sur les établissements informels qui se tiendra à Pretoria, les 7 et 8 avril 2016;

Accueillons favorablement l'initiative présidentielle concernant le Programme africain pour les villes et le renforcement du programme de partenariat d'ONU-Habitat et invitons les chefs d'État et de gouvernement africains à rejoindre et à appuyer l'initiative;

Attendons avec impatience la tenue de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Marrakech, en novembre 2016, et qui marque une étape significative pour mettre en rapport la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes dans le cadre des Accords sur le changement climatique, et saluons l'initiative par le Gouvernement du Maroc d'accueillir le Forum ministériel africain qui se tiendra à Rabat, en mai 2016, pour échanger davantage sur les actions en faveur des villes et du développement durable;

Prenons en compte la récente adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Plan d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence sur le financement du développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), ainsi que l'Accord de Paris relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

Reconnaissons que les possibilités offertes et les problèmes posés par l'urbanisation et les établissements humains se sont multipliés tant en ampleur qu'en complexité et qu'il faut donc tirer parti du plein potentiel des cadres institutionnels et politiques existants en tant qu'instruments de transformation pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté;

Conscients que l'urbanisation durable de l'Afrique comprend une notion intégrée et globale des établissements humains dans une continuité qui renforce les liens économiques, sociaux et environnementaux entre les métropoles, les grandes villes, les villes moyennes et les villages où habite toujours la majorité de la population du continent, nécessitant l'adoption d'une approche multisectorielle qui renforce les partenariats à tous les niveaux y compris avec des acteurs non étatiques;

Conscients des nouvelles difficultés résultant de l'urbanisation forcée causée, entre autres, par les conflits, le terrorisme et les catastrophes naturelles, lesquels ont obligé les populations à se déplacer massivement des zones rurales vers les centres urbains et vice versa, et à travers les frontières, mettant de grande pression sur les infrastructures existantes et aboutissant à une insécurité et une pauvreté accrues qui ont besoin d'être abordées de manière globale;

Recommandons que les mesures suivantes soient prises :

1. Exploiter les possibilités offertes par l'urbanisation pour accélérer la transformation structurelle aux fins d'une croissance inclusive et durable par :

a) L'allocation de ressources financières suffisantes pour promouvoir une urbanisation et un développement d'établissements humains durables en vue de favoriser la transformation structurelle pour le bénéfice de tous les citoyens. Il

faudrait pour cela inclure la promotion de l'utilisation rationnelle et de l'enregistrement des terres aussi bien que la production de ressources grâce aux revenus tirés de la vente des terres et de la valorisation foncière;

b) La promotion d'une croissance économique inclusive qui se traduira par le plein emploi, des emplois décents et l'amélioration du niveau de vie de tous;

c) Une meilleure connectivité entre les zones rurales et urbaines en vue de tirer le meilleur parti possible des liens entre milieux rural et urbain;

d) Le renforcement des liens entre les politiques d'urbanisation et de transformation structurelle, y compris les stratégies d'industrialisation accélérée et de modernisation agricole pour augmenter la productivité et produire de la valeur ajoutée;

e) Le renforcement et la création de systèmes de villes et d'établissements humains bien connectés, tant au niveau national que régional, comme noyaux de croissance en tenant compte de leurs avantages compétitifs;

f) L'intégration de l'urbanisation à la planification du développement national en tant que facteur transversal favorisant la croissance et la transformation nationales;

g) La priorité accordée à la planification et à l'investissement en faveur des systèmes de mobilité urbains durables pour relier les populations, les milieux et les opportunités économiques;

2. Promouvoir la création des établissements axés sur les populations par :

a) Un accès assuré à des services de base abordables tels que l'eau potable, l'assainissement, l'énergie, la santé, l'enseignement, le transport durable ainsi que l'emploi décent pour tous les citoyens afin qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel, surtout les jeunes, les femmes et les personnes appartenant aux groupes vulnérables;

b) Le renforcement des institutions et des systèmes d'aménagement du territoire pour promouvoir la sécurité et la sûreté urbaines ainsi qu'un environnement sain, et la promotion de l'inclusion grâce à des approches participatives et des cadres consultatifs, une attention particulière étant accordée à la planification des établissements dans les zones en situation de conflits et d'après-conflit;

c) Un accès assuré à des logements et à des terres durables, abordables, adaptés et la promotion de l'assainissement des bidonvilles pour assurer la sécurité de jouissance et l'accès aux infrastructures socioéconomiques, en tenant compte de la diversité des contextes, du potentiel des économies informelles et des droits des habitants;

d) Le développement et la mise en œuvre de politiques visant à lutter contre la pollution atmosphérique pour réduire les risques sanitaires grâce à des initiatives obligatoires et volontaires, en collaboration avec les différents acteurs;

e) La création d'un système national de villes et d'établissements humains connectés pour renforcer les liens entre zones rurales et urbaines et promouvoir la croissance et la transformation basée sur leurs avantages compétitifs;

f) L'adoption de politiques nationales d'urbanisation intégrées dans le cadre de la planification du développement national pour faciliter la coordination et la collaboration entre les secteurs et éviter les « silos sectoriels »;

g) L'accent mis sur la planification urbaine préemptive, spatiale et programmatique pour tirer le meilleur parti de l'urbanisation et éviter les cheminements irréversibles et non durables;

h) L'intégration des différences culturelles, la promotion de systèmes de développement urbain durable locaux et une plus grande attention accordée à la préservation de l'héritage culturel;

3. Renforcer les institutions et les systèmes de promotion de la transformation des établissements humains, y compris par :

a) Le renforcement des capacités de planification, de gouvernance et de la gestion des zones rurales et urbaines, une attention particulière étant accordée à la collecte et à l'utilisation de données fiables;

b) La promotion d'une gestion urbaine décentralisée efficace en accordant une plus grande autonomie technique et financière aux villes et aux gouvernements locaux afin qu'ils soient en mesure de proposer des logements et des établissements humains adaptés et durables;

c) La facilitation de la participation des habitants des zones urbaines à la gouvernance et à la gestion urbaine;

d) Le renforcement et l'harmonisation de la législation et de la régulation urbaines pour promouvoir et faciliter une urbanisation planifiée;

4. Renforcer la contribution du développement des établissements urbains et humains à l'intégration continentale par :

a) L'exploitation des avantages qu'offrent les corridors urbains au niveau régional pour les initiatives en matière d'infrastructures et autres, les interactions transrégionales et la circulation des personnes;

b) L'orientation des infrastructures, installations et initiatives régionales et interrégionales pour promouvoir des échanges transfrontaliers et consolider les avoirs urbains et des établissements humains;

c) Le renforcement de la dimension urbaine des initiatives et investissements infrarégionaux existants;

d) Le positionnement de l'urbanisation et des établissements humains comme moteurs de compétitivité grâce à la spécialisation et à des systèmes urbains connectés au niveau régional, tels que l'infrastructure, l'économie et les institutions;

e) Le développement de villes durables possédant des systèmes urbains de meilleure qualité pour améliorer la fonctionnalité et l'efficacité, y compris l'efficacité énergétique et la fourniture efficace et efficiente de services et d'infrastructures de base;

5. Promouvoir la durabilité environnementale, la résilience et les réponses efficaces au changement climatique dans les villes et les établissements par :

a) Le renforcement des capacités des gouvernements locaux à apporter une réponse stratégique à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation des effets de ce changement tant en milieu urbain qu'en milieu rural;

b) Le développement d'infrastructures résilientes permettant de réduire les conséquences des catastrophes naturelles, en particulier pour les bidonvilles et les établissements informels, le renforcement des capacités et des mécanismes institutionnels de gestion et d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, dont la mise en place de systèmes d'alertes précoces et l'installation d'observatoires urbains;

c) La promotion de techniques de construction de maisons et d'infrastructures vertes et la mise en œuvre de techniques qui réduisent les effets du changement climatique et permettent de s'y adapter, tels que l'effet d'îlot thermique urbain;

d) L'encouragement de l'utilisation de l'énergie renouvelable et des ressources naturelles durables et l'investissement dans des systèmes de production à faible émission de carbone dans les centres urbains;

e) La promotion de l'utilisation rationnelle des ressources dans les villes, pour faciliter le développement urbain de manière à freiner la raréfaction des ressources naturelles et permettre aux villes de mieux gérer l'eau, les déchets, le foncier et l'énergie;

f) La mise en place de systèmes de gestion durable des déchets solides et liquides, y compris la promotion du principe de réduction, réutilisation et recyclage des ressources;

6. Renforcer les mesures visant à promouvoir un partenariat international pour faciliter la mise en œuvre du nouveau programme mondial pour les établissements urbains et humains par :

a) La mobilisation de ressources financières auprès d'acteurs étatiques et non étatiques;

b) Le renforcement des engagements multipartites, y compris du secteur privé, aux fins d'une mise en œuvre efficace du Nouveau programme pour les villes, pour les villes et les établissements humains en Afrique;

c) Le renforcement des capacités, des compétences et du transfert de technologie aux fins de la planification et de la gestion des établissements urbains et humains;

7. Renforcer ONU-Habitat pour lui donner une meilleure visibilité sur le plan politique, en sa qualité d'acteur clef dans la mobilisation de tous les acteurs, étatiques et non-étatiques, lors de la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes qui est le document final d'Habitat III ainsi que le volet relatif aux établissements urbains et humains du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et souligner une nouvelle fois l'importance de l'implantation du siège d'ONU-Habitat à Nairobi par :

a) Une participation universelle à son Conseil d'administration pour lui donner davantage de pouvoir et de légitimité en matière de prise de décisions;

b) La garantie de ressources financières supplémentaires, stables et prévisibles prévues ou non au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies;

c) Le renforcement des capacités de l'organisation à assurer le renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne la conception, la planification, la mise en œuvre et la gestion durable des établissements humains urbains et autres;

d) L'autonomisation d'ONU-Habitat en tant qu'institution mondiale pivot qui mobilise et guide tous les acteurs en ce qui concerne le programme d'urbanisation durable et la gouvernance urbaine, et qui fait participer le système des Nations Unies à la mise en œuvre de mandats relatifs à l'urbanisation et aux établissements humains.

En conclusion, nous prenons l'engagement de promouvoir les principes et les recommandations formulés dans la déclaration sur Habitat III, avec l'assurance qu'elle contribuera à la troisième session du Comité préparatoire d'Habitat III qui se tiendra prochainement à Surabaya (Indonésie) en juillet 2016 et à l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes lors d'Habitat III, qui se tiendra à Quito en octobre 2016.
